

**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 10 décembre 2020**

Compte tenu de la situation exceptionnelle liée au COVID-19, que le public ne peut être accueilli et que la retransmission en direct des débats ne peut-être techniquement réalisée, la tenue de la séance peut être faite à huis clos. Suite à un vote à mains levées, le conseil a accepté à l'unanimité la tenue de la séance à huis clos.

L'an deux mille vingt, le dix décembre, à vingt heures quarante-cinq.

Le Conseil Municipal de la commune de Juscorps, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Corinne RIVET BONNEAU, Maire.

Etaient présents : Mesdames Catherine DECHAINE, Aurélie MORISSEAU et Messieurs Michel AUJARD, Didier BLAUD, Dominique CHARENTON, Sébastien GERON, Sébastien JORIGNE, Francis PIQUEREAU et Damien RIVET

Absent excusé : Mr Patrick GUILLET

Membres en exercice : 11

Membres présents : 10

Membres votants : 10



Le procès-verbal du 29 octobre n'appelant aucune remarque, est adopté à l'unanimité.

**SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE LA SEVRE NIORTAISE :
Désignation d'un référent**

Mme le Maire donne lecture du courrier émanant du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Sèvres Niortaise (SMBVSN) qui demande de bien vouloir nommer un référent au sein du conseil municipal qui siègera à la ou les commissions géographiques du ou des sous-bassins de notre secteur.

Ce syndicat assure depuis le 1^{er} janvier 2020 la mise en œuvre de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations sur les communes et intercommunalités concernées par le bassin hydraulique afférent, en Deux-Sèvres et Charente-Maritime. Ce syndicat est constitué de 8 intercommunalités représentant 100 communes. Les statuts prévoient l'instauration de commissions géographiques à l'échelle des sous-bassins hydrauliques (Autize-Vendée ; Sèvres Niortaise amont – Lambon – Chambon – Egray ; Guirande – Courance – Mignon ; Marais Mouillés). Cette commission n'a pas de voix délibérative mais peut conseiller et être consultée par le Comité Syndical et a pour mission d'associer les communes à la définition du contenu et de la programmation des actions mener.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal désigne comme représentant pour siéger au sein de la ou des commissions géographiques :

- Mme Catherine DECHAINE, 1700 route de Brûlain 79230 JUSCORPS
- Mr Dominique CHARENTON, 45 chemin des 80 Pas 79230 JUSCORPS

SMAEP 4 B

- [Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable – Année 2019 – service distribution du SMAEP 4B](#)

Le Maire rappelle l'adhésion de la commune au Syndicat d'Eau les Fosses Beth et Bellefond le 1^{er} janvier 1997. Depuis le 1^{er} janvier 2010, le Syndicat d'eau des Fosses adhère au SMAEP pour la distribution de l'eau. Un rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable doit être présenté et porté à la connaissance des usagers.

Le Maire informe que le nombre d'abonnés en 2019 sur le syndicat est de 13 944. Le volume consommé est de 1 392 593 m³ sur l'ensemble du syndicat. En ce qui concerne la commune de Juscorps, le volume consommé est de 16 033 m³ soit une consommation de 97.17 m³/abonné. Le bilan fourni par l'Agence Régional de Santé indique que l'eau du syndicat est de bonne qualité.

Il informe que le prix de l'eau est de 2.75 € TTC à m³ (redevances comprises).

- [Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable – Année 2019 – service production du SMAEP 4B](#)

Le Maire rappelle l'adhésion de la commune au SMAEP 4B le 1^{er} janvier 2010. Un rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable doit être présenté et porté à la connaissance des usagers.

Le SMAEP 4B regroupe 47 collectivités représentant 53 communes.

La population desservie est d'environ 29 180 habitants. Le syndicat s'occupe de la facturation, de la gestion des achats d'eau, de l'investissement, de la protection de la ressource en eau.

Le SMAEP 4B a des ressources qui ont fourni 2 136 180 m³. Le bilan fourni par l'Agence Régionale de Santé publique indique que l'eau du syndicat est de bonne qualité.

DECISION MODIFICATIVE

Mme le Maire informe l'assemblée qu'il serait nécessaire d'apporter les modifications suivantes au budget primitif :

Section de fonctionnement

<i>Dépenses</i>			<i>Recettes</i>		
Articles	Libellés	Sommes	Articles	Libellés	Sommes
615231	Voiries	- 583 €			
739233/014	Fonds ressources communales	+ 583 €			

Après délibération, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, ces propositions et mandate Mme le Maire.

ATTRIBUTION DU LOGEMENT

Mme le Maire informe les membres du conseil municipal que le logement communal situé au 65 route de Brûlain sera loué à Mr Marvin BOUHIER et Mme Amandine BONNIN à compter du 1^{er} janvier 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Détermine le montant du loyer à 550 € qui sera révisé chaque année, à la date anniversaire du contrat, en fonction de la valeur de l'indice de référence des loyers
- Précise que pour garantir l'exécution de leurs obligations, le locataire versera la somme de 550 €, représentant un mois de loyer en principal. Ce dépôt, non productif d'intérêts, est indépendant des loyers, lesquels devront être régulièrement payés aux dates fixées, jusqu'au départ effectif du locataire. Il sera restitué au locataire en fin de jouissance, dans les 3 mois suivant son départ, déduction faite, le cas échéant, des sommes dûment justifiées restant dues au bailleur
- Autorise le Maire à signer tous les documents s'y afférent.

POSTE ADJOINT TECHNIQUE

A compter du 1^{er} janvier 2021, Mr Gilbert CAILLAUD fait valoir ses droits à la retraite. Une vacance de poste avec publicité sera faite sur le site du Centre de Gestion des Deux-Sèvres pour un recrutement.

QUESTIONS DIVERSES

☞ **Grippe aviaire** : un recensement des animaux de basses cours détenus par les habitants doit se faire auprès de la mairie

☞ **PLUID** : les référents titulaires sont Corinne RIVET BONNEAU et Didier BLAUD et les référents suppléants sont Dominique CHARENTON et Francis PIQUEREAU

☞ **Prochain conseil** : le 21 janvier 2021

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.